



m

EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

9^e séance du mercredi 3 décembre 2025

Présidence de M. Musa Kamenica, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le Préavis N° 2025/37 de la Municipalité, du 23 octobre 2025 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

- d'arrêter le budget de fonctionnement de l'exercice 2026 comme suit :

Charges	CHF 2'054'971'700.-
Revenus	<u>CHF 1'977'014'000.-</u>
Excédent de charges	CHF 77'957'700.-
- de prendre acte du plan des investissements pour les années 2026 à 2029

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mercredi trois décembre deux mille vingt-cinq.

Le président



La secrétaire adjointe